



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VALENCE, le 02 avril 2020

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
S/C de
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

DIPER

Objet : appel à candidatures « ENSEIGNANT MIS A DISPOSITION DU SERVICE ENFANTS-ADULTES DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE DE LA DROME » - Rentrée 2020

Affaire suivie par
Sandrine Basset
Caroline Cantin

Téléphone
04 75 82 35 79
04 75 82 35 16

Mél :
Ce.dsden26-mouvement
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité Brunet
BP 1011
26 015 Valence Cedex

Adresse des bureaux
Place Louis Le Cardonnel
Cité Brunet
26 000 Valence
...

L'enseignant exerce ses fonctions dans le cadre des missions de la Maison Départementale de l'Autonomie de la Drôme, définies par la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées et par le décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

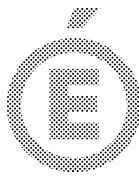
Le poste est placé à la MDA, Plateau de Lautagne, 42C avenue des Langories Bâtiment G, à Valence.

Missions :

Sous l'autorité fonctionnelle de la MDA (responsable du pôle territoires Sud, service Enfants Adultes), l'enseignant est chargé d'apporter son expertise et d'assurer le traitement global des demandes concernant les enfants ou adolescents, à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il prépare les propositions des plans personnalisés de compensation et en assure, au besoin, le suivi et la mise en œuvre.

Fonctions :

- L'enseignant contribue à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des parents ou des élèves pour les questions relevant de la scolarisation des enfants ou adolescents en situation de handicap ; il intervient également pour faciliter la compréhension des décisions de la CDAPH ;
- Il participe à l'instruction des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), particulièrement sur le volet du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de compensation du handicap ;
- Il participe au suivi des dossiers après décision de la CDAPH, pour les questions relatives au PPS ;



- Il assure la liaison et les articulations avec l'IEN ASH, les enseignants référents dont il est l'interlocuteur privilégié à la MDPH ;
- Il participe aux cellules de pré-évaluation et anime l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- Il présente les dossiers de demandes en CDAPH plénière ou spécialisée ;
- Il contribue au partenariat avec les établissements et services médicaux sociaux et sanitaires.

Conditions d'exercice :

- 2/4
- Exercice des fonctions à temps plein au sein de la MDA
 - Mise à disposition fonctionnelle auprès de la MDA, le Directeur académique des services de l'Education nationale conservant l'autorité hiérarchique administrative. Les rendez-vous de carrière sont assurés par l'inspecteur en charge de l'ASH auprès du DASEN.
 - Organisation du travail définie par la MDA dans le cadre de la convention du GIP «MDPH»

Régime horaire :

- L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail.

Compétences attendues :

- Savoir réaliser un diagnostic sur une situation donnée, évaluer et analyser des besoins,
- Savoir préparer et animer des réunions ;
- Avoir le sens du service public ;
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation ;
- Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-social et de santé ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : logiciel métier, traitement de textes, tableur, courrier électronique, Internet ;
- Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat ;
- Avoir des qualités de rigueur, de synthèse et d'organisation.

Le profil du poste est susceptible d'évolution en fonction des modifications du fonctionnement de la Maison Départementale de l'Autonomie.

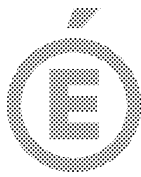
Pré-requis (diplômes ou expérience) :

- Enseignant du 1^{er} ou 2nd degré, titulaire du CAPPEI (ex CAPSAIS ou CAPASH.) ou dans la démarche de certification
- Avoir pris connaissance des spécificités du poste.
- Une prise de contact préalable avec la MDA (Geoffroy NUNGE, service Enfants-Adultes, gnunge@ladrome.fr) est fortement recommandée.

Affectation :

Après avis de la commission de recrutement, l'enseignant ayant un avis favorable de l'IA-DASEN devra participer au mouvement et formuler en vœu 1 le support correspondant sur lequel sera appliquée la priorité 1 (dite priorité absolue).

L'affectation sera prononcée à titre définitif pour les titulaires du CAPPEI.



Modalités de candidature :

3/4

Les candidats devront envoyer directement l'imprimé joint accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV (par voie numérique exclusivement) **pour le vendredi 10 avril 2020 dernier délai** à l'attention de :

Monsieur le directeur académique - DSDEN de la Drôme :

ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

et

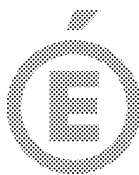
à Mme la directrice de la MDA :

ebousquet@ladrome.fr

Les candidats seront convoqués pour un entretien avec une commission départementale.

Le directeur académique
Des services de l'éducation nationale
De la Drôme

Mathieu SIEYE



**FICHE DE CANDIDATURE
ENSEIGNANT MIS A DISPOSITION DU SERVICE ENFANTS-
ADULTES DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE
L'AUTONOMIE DE LA DROME**

*Document à retourner **pour vendredi 10 avril 2020** accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV, et complété par votre IEN / IA-IPR d'origine, à :*

4/4

- Monsieur le directeur académique - DSDEN de la Drôme
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

- Madame la directrice de la MDA
ebousquet@ladrome.fr

NOM : **PRENOM :**
Enseignant du (rayez la mention inutile) : **1^{er} degré** **2nd degré**

Adresse personnelle :

Tél. port. :

Affectation actuelle :

Tél :

Signature du candidat

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'IEN/IA-IPR D'ORIGINE
(Fiche de candidature à transmettre au service DIPER le mercredi 15 avril 2020 au plus tard – 12h00)

Circonscription de :

Date de l'entretien :

Avis :

.....

.....

.....

.....

Fait à le

Signature et cachet de l'IEN ou de l'IA-IPR